

DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre

L'idée d'une Campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre a été émise pour la première fois lors de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui s'est tenue en octobre 1986 à Genève.

Profondément préoccupée par l'ampleur d'actes de guerre aux effets indiscriminés et par l'utilisation de certaines armes prohibées dans plusieurs conflits, souvent au détriment des populations civiles, la Conférence avait recommandé, dans sa résolution VIII, «le lancement d'une campagne universelle visant à faire connaître de tous, non seulement des forces armées mais aussi des civils, les droits de ces derniers selon le droit international».

La décision officielle de lancer une Campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre a été prise à l'unanimité, lors de la séance du Conseil des Délégués du 27 novembre 1987 à Rio de Janeiro. Celui-ci, dans sa résolution n° 2, adopta un projet établi par un groupe de travail conjoint, mis sur pied par la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix et formé de représentants de la Croix-Rouge suédoise, du CICR, de la Ligue et de l'Institut Henry-Dunant, relatif au lancement d'une campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre. La résolution engageait en outre «toutes les Sociétés nationales, le CICR et la Ligue non seulement à soutenir moralement le projet, mais à œuvrer pour sa réalisation aux niveaux tant national qu'international».

La Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix entreprit dès lors d'élargir la composition du groupe de travail conjoint qui devint en avril 1989 le Comité directeur de la Campagne. Présidé par M^{me} Christina Magnuson, vice-présidente de la Croix-Rouge suédoise, et composé des représentants des Sociétés nationales de Bulgarie, Cuba, Finlande, Libye, Malaisie, Suède et Swaziland, du CICR, de la Ligue et de l'Institut Henry-Dunant ainsi que du directeur de la Campagne, ce Comité directeur soumit à la session du Conseil des Délégués du 27 octobre 1989 un rapport intérimaire présentant les objectifs de la Campagne, son programme préliminaire pour 1990-1991 et ses aspects financiers.

Le Conseil des Délégués, dans sa résolution 1, approuva le but général de la Campagne et, sous réserve des ressources disponibles, le plan d'ensemble dans le rapport du Comité directeur.

La Revue internationale de la Croix-Rouge est heureuse de présenter ci-après le but général et les objectifs particuliers de la Campagne (extraits du rapport susmentionné) ainsi que les principaux aspects de son programme préliminaire, mis à jour à mars 1990.

BUT GÉNÉRAL

1. Déclaration de base

La guerre et la violence continuent de sévir dans de vastes régions du monde. Il ne faut ni l'oublier, ni le tolérer. Il est du devoir du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au cœur même des conflits, de faire entendre sa voix, de témoigner des souffrances et de la détresse inimaginables qui accompagnent inévitablement toutes les guerres. Le sort des hommes, des femmes et surtout des enfants — gravement atteints non seulement dans leur intégrité corporelle, mais aussi dans leur cœur et leur âme, orphelins, sans abri, sans ressources et privés de soins — doit ébranler la conscience des gouvernants et les presser d'accomplir leur devoir, qui est de trouver des solutions pacifiques à leurs différends.

Cet objectif ambitieux doit être doublé d'un autre objectif plus immédiat: celui d'améliorer la protection et l'assistance aux victimes de conflits armés, dans le contexte général du respect du droit international humanitaire. Cet objectif est d'autant plus impérieux aujourd'hui que les conflits deviennent plus meurtriers, les méthodes de guerre faisant disparaître progressivement la distinction essentielle entre civils et militaires.

La grande majorité des victimes sont actuellement des femmes, des enfants et des personnes âgées, qui ne prennent pas part aux hostilités. Or, ce sont surtout ces personnes-là que le droit international humanitaire vise à protéger des hostilités.

Ayant pour vocation et mandat d'œuvrer en faveur de la protection des victimes de toutes les guerres, activement engagé dans la quasi-totalité des zones de conflits qui sévissent dans le monde, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est convaincu par son expérience de première main qu'il faut, à l'heure actuelle, faire encore beaucoup plus. Le droit international humanitaire doit être totalement respecté; les populations civiles et autres victimes de guerre potentielles doivent connaître leurs droits et les affirmer.

C'est la raison pour laquelle le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé de lancer une Campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre. Cette Campagne est destinée à susciter une prise de conscience universelle du problème, à promouvoir un changement des comportements et une efficacité accrue dans l'aide aux victimes.

Il faut que cette Campagne soit véritablement mondiale, grâce au soutien de toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge et à celui des délégations du CICR et de la Ligue qui, sur le terrain, sont en première ligne.

2. Message de la Campagne

La teneur fondamentale du message sera simple et évidente:

Les guerres engendrent des souffrances humaines intolérables et portent gravement atteinte à la dignité humaine. Il faut rechercher des solutions pacifiques aux conflits armés.

Toutes les victimes de la guerre ont droit à la protection et au respect de leur personne.

Les combattants ont le devoir de protéger toutes les victimes de la guerre et l'interdiction de détruire des biens nécessaires à la survie des civils.

Nous pouvons et nous devons faire plus pour améliorer la situation des victimes. Tous, nous pouvons aider, vous aussi. Et les dirigeants politiques peuvent nous aider à aider.

3. Objectifs

La Campagne poursuivra donc les objectifs suivants:

Sensibiliser l'opinion publique et les gouvernements du monde entier à la détresse des victimes des conflits armés, afin:

- d'empêcher que de nouveaux conflits fassent de nouvelles victimes,
- d'apporter une assistance concrète aux victimes d'aujourd'hui,
- d'améliorer l'assistance déployée à long terme en faveur des victimes.

UNE MOBILISATION MONDIALE

1. Stratégie globale

Cette Campagne fait partie de la politique d'information et du plan de communication à long terme du Mouvement, proposés au Conseil des Délégués par le CICR et la Ligue.

En effet, cette Campagne contribuera à promouvoir une mobilisation humanitaire mondiale en faveur des victimes et à renforcer ainsi l'image du Mouvement. Ce sera la première tentative de mise en œuvre à l'échelle universelle de cette stratégie globale, au travers notamment de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge 1991, qui sera consacrée aux victimes de la guerre.

Loin de remplacer les efforts de diffusion en profondeur et à long terme, cette Campagne doit au contraire contribuer à créer un environnement plus favorable au soutien de l'œuvre humanitaire du Mouvement et à un respect accru du droit international humanitaire.

2. Mobilisation du Mouvement tout entier

Une telle mobilisation ne saurait se faire sans la participation active de l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Par-delà leurs activités principales, les 149 Sociétés nationales devraient donc se donner pour objectif de participer à cette Campagne, en fonction de leur ambition, de leurs moyens et des circonstances du moment.

Bien que la Campagne soit organisée par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le soutien d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales sera sollicité.

3. Public-cible

Dans les zones de conflit comme dans les zones de paix, le grand public sera le principal public-cible de la Campagne. Les voies et moyens pour l'atteindre différeront considérablement en fonction de la situation régnant dans les diverses régions.

La Campagne devra s'adapter à ces circonstances; il conviendra d'accorder une attention particulière à la mise sur pied d'un programme innovateur et offensif, susceptible d'attirer les médias, de renforcer, d'enrichir et d'amplifier l'impact des efforts de diffusion à long terme.

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DE LA CAMPAGNE

Le programme de la Campagne comporte une série de manifestations et de réalisations étalées entre janvier 1990 et octobre 1991 avec une période culminante en mai 1991. Les caractéristiques de ce programme sont les suivantes:

1. Colloque sur la protection des victimes de la guerre

Le thème majeur de la Campagne, «la protection des victimes de la guerre» a été lancé «intellectuellement» par un Colloque qui s'est tenu à Genève, les 23 et 24 février 1990. Le compte rendu des débats du Colloque et ses conclusions sous la forme d'un appel à la protection des civils dans les conflits armés figurent ci-après (voir p. 157).

2. Concours international de dessin

Un concours mondial de dessin sera organisé à l'intention des enfants de moins de 15 ans avec la participation active des Sociétés nationales. Dans chaque pays, les Sociétés nationales sont invitées à solliciter un journal important pour patronner ou organiser ce concours. Les dessins d'enfants parviendront au journal qui constituera un jury national avec la Société nationale pour évaluer les dessins, distribuera les prix et enverra les dix meilleurs au siège de la Campagne à Genève. Un jury international procédera ensuite à la sélection des vingt ou trente meilleurs travaux sur les quelques centaines de dessins déjà gagnants et distribuera des récompenses internationales sous forme notamment de visites à des pays ayant souffert de la guerre, ou à Genève.

En janvier 1990, les Sociétés nationales ont été invitées à effectuer les démarches nécessaires à l'organisation et à la promotion du concours dans leurs pays respectifs.

3. Matériel de promotion et d'appui

Afin d'aider les Sociétés nationales à promouvoir la Campagne en général et la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en particulier, le CICR et la Ligue prépareront du *matériel écrit et audiovisuel* comprenant notamment des reportages, des témoignages, des projets humanitaires, des jeux de photographies, des affiches, etc.

Le matériel de promotion pour la Journée mondiale contiendra en outre une série de *projets humanitaires au bénéfice des victimes des conflits armés*. Le but est de faire financer ces projets par les Sociétés nationales et des patronages privés, notamment à l'occasion des manifestations du 8 mai 1991 (voir ci-dessous).

En outre un *rapport sur les victimes de la guerre* destiné aux publics intéressés sera réalisé par le CICR en collaboration avec le «Department for peace and conflict research» de l'Université d'Uppsala. Cette publication, qui présentera à partir de cas concrets, d'analyses, de témoignages et d'illustrations, les réalités de la guerre et les situations que vivent les victimes civiles, devrait constituer l'instrument durable de la mobilisation humanitaire du Mouvement en même temps que le commentaire indispensable à l'appel de la Campagne.

4. «Monument à la paix»

Il est envisagé qu'un «Monument à la paix», sculpture composée à partir de deux missiles, l'un américain, l'autre soviétique, soit érigé sur la place des Nations à Genève et inauguré le 8 mai 1991. Cette sculpture serait l'œuvre de sculpteurs de plusieurs pays, dont les Etats-Unis, l'URSS et la Suisse.

5. L'événement global du 8 mai 1991

Le 8 mai 1991, Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, marquera le point culminant de la Campagne. Une émission en mondovision organisée avec le concours de plusieurs chaînes de télévision et avec le soutien de sponsors privés en serait l'élément-clé.

Visant essentiellement à susciter une prise de conscience par le grand public du sort des victimes de la guerre, cet événement global devrait également permettre de récolter des fonds pour assurer la réalisation d'un large éventail de projets humanitaires en faveur des victimes (voir ci-dessus).

Ce programme de mondovision serait constitué d'une série de documentaires et de films de court métrage tournés sur le terrain par des réalisateurs de réputation mondiale. Cette matière première serait ventilée sur l'ensemble du programme, entrecoupée de reportages sur les manifestations (telles que défilés, concerts, débats, messages de soutien, appels de fonds, etc.) organisées dans plusieurs pays en collaboration avec les Sociétés nationales et les télévisions de chaque pays concerné.

Enfin un projet actuellement à l'étude consisterait à créer une «chaîne humanitaire» continue autour du globe en associant des chefs d'Etat, des personnalités et des victimes de la guerre.

Mentionnons enfin que la promotion de la Campagne sera en partie assurée par des «ambassadeurs» dont la tâche sera d'attirer l'attention des médias sur les diverses manifestations de la Campagne et de contribuer à la diffusion aussi large que possible de son message. Les Sociétés nationales sont invitées à ce propos à nommer leurs «ambassadeurs» nationaux parmi des personnalités bien connues des milieux culturel, scientifique, artistique et sportif.

6. Aspects financiers

Selon la résolution 1 du Conseil des Délégués, le plan d'ensemble de la Campagne devra s'adapter aux ressources disponibles. Trois types de dépenses sont prévus: les dépenses relatives à l'organisation de la Campagne proprement dite, celles concernant la mise sur pied d'événements globaux et celles destinées à financer des activités humanitaires au cours de la période culminante de la Campagne.

Les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses administratives de base de la Campagne devront être trouvés au sein du Mouvement. A cet effet, les Sociétés nationales ont été invitées par le Président de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix et la Présidente du Comité directeur de la Campagne à œuvrer pour la réalisation du programme de la Campagne, conformément aux dispositions de la résolution 2 du Conseil des Délégués, tenu à Rio de Janeiro en 1987.

Quant aux dépenses liées aux événements globaux décrits dans le programme préliminaire, elles seront proportionnelles à la quantité de fonds obtenus par le sponsoring.

Enfin, les fonds nécessaires à la mise en œuvre des activités humanitaires devront être récoltés au cours de l'événement global organisé le 8 mai 1991. A cette occasion, un appel spécial portant sur des projets humanitaires concrets sera adressé au grand public. L'argent ainsi récolté sera entièrement consacré à la réalisation de ces projets.
